



Souscrire une assurance à l'ère de l'IA

L'IA redessine le risque, voici votre checklist pour vous assurer que votre programme d'assurance est prêt face à l'IA

L'IA n'est plus un risque d'avenir. Elle est déjà intégrée dans les opérations des entreprises, des interactions avec les clients aux décisions financières. Pour les risk managers, cela pose un défi majeur. L'IA ne crée pas de risques entièrement nouveaux, mais amplifie et reconfigure les expositions existantes en cyber, fraude, RCMS et RC.

Le résultat est clair. Les incidents surviennent plus rapidement, les sinistres sont plus importants, les réclamations deviennent plus complexes et l'incertitude grandit quant au contrat d'assurance qui interviendra. De nombreuses organisations portent sans le savoir un « risque IA silencieux », lorsque des lacunes de couverture, des exclusions ou des formulations ambiguës peuvent avoir un impact significatif sur l'issue d'un sinistre.

À l'approche du renouvellement, l'enjeu n'est pas seulement d'être conscient de ces sujets, mais de poser les bonnes questions.

Voici les questions clés que tout risk manager devrait poser



Structure du programme et exposition au « risque IA silencieux »

- ☐ Quels sont les principaux risques liés à l'IA auxquels notre organisation est exposée : Cyber, Fraude, Responsabilité des dirigeants (D&O), Responsabilité civile des employeurs, Responsabilité professionnelle technologique, médias ou Responsabilité civile générale ?
- ☐ Certaines polices contiennent-elles des exclusions liées à l'IA, aux algorithmes ou aux modèles, et quel est leur impact réel ?
- ☐ Existe-t-il des sous-limites susceptibles de restreindre de manière significative les sinistres liés à l'IA, par exemple en matière d'ingénierie sociale, de vie privée, de médias ou propriété intellectuelle, ou d'erreurs technologiques ?



Risque cyber et technologique

- ☐ Notre police cyber traite-t-elle les incidents liés à l'IA (par exemple les fuites de prompts ou les compromissions de chatbots) en tant qu'atteinte à la confidentialité, et quelles dispositions contractuelles le prévoient ?
- ☐ L'indisponibilité d'un fournisseur d'IA est-elle incluse dans la couverture perte d'exploitation ou perte d'exploitation dépendante ?
- ☐ Les risques liés à l'utilisation d'outils d'IA tiers par les collaborateurs sont-ils couverts ?



Crime et fraude

- ☐ Les clauses relatives à la « fraude par instruction » incluent-elles explicitement l'usurpation d'identité par deepfake, qu'il s'agisse de voix ou de vidéo ?
- ☐ Des exclusions, par exemple liées à une instruction autorisée ou à un échec d'authentification, peuvent-elles empêcher l'indemnisation des sinistres liés aux deepfakes ?
- ☐ Quels contrôles les assureurs attendent-ils de leurs assurés, et ces mesures deviendront-elles des exigences contractuelles ?



D&O et gouvernance

- ☐ Les enquêtes réglementaires préalables à un sinistre, liées à la gouvernance de l'IA, sont-elles couvertes par la police D&O ?
- ☐ Quel niveau de supervision du conseil d'administration et quelles preuves de gouvernance les assureurs attendent-ils ?
- ☐ Comment l'assureur appréhende-t-il les risques liés à l'« AI washing » et aux obligations de divulgation ?



Responsabilité Civile, RC Pro technologique et Médias

- ☐ Quelle police intervient si les résultats produits par l'IA causent un préjudice client, RC Pro technologique ou RC générale ?
- ☐ Existe-t-il des lacunes de couverture entre les différentes polices ?
- ☐ Comment les réclamations liées à l'IA en matière de propriété intellectuelle sont-elles traitées et les frais de défense sont-ils intégralement couverts ?
- ☐ Les exclusions relatives à la prise de décision automatisée s'appliquent-elles même lorsque l'IA n'est qu'une partie de la cause du sinistre ?

Se préparer aux prochains défis

Les incidents liés à l'IA déclenchent déjà des réclamations impliquant plusieurs polices et des débats sur l'interprétation des garanties. Sans revue proactive, les organisations risquent de découvrir des lacunes uniquement au moment du sinistre, lorsqu'il est trop tard pour les corriger.

Lors de votre prochain rendez-vous dans le cadre des renouvellements, vous pouvez utiliser cette checklist comme base de discussion pratique avec votre courtier.

Remettez les hypothèses en question, testez vos garanties et éliminez toute ambiguïté car dans l'environnement de risque actuel, la clarté est votre meilleure protection.



Bénéficiez d'une expertise de haut niveau, quelle que soit la taille ou l'orientation de votre client. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur l'impact de l'IA sur les risques d'entreprise.



Tout le contenu de ce document est destiné uniquement à des fins d'information générale. Il ne constitue pas un conseil personnel ni une recommandation à un individu ou une entreprise concernant un produit ou un service. Veuillez vous référer à la documentation de la police d'assurance émise pour connaître les termes et conditions complets de la couverture.

Chubb European Group SE est une entreprise régie par les dispositions du Code des assurances français, enregistrée sous le numéro [Informations Supprimées] RCS Nanterre, avec le siège social suivant : La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France. Chubb European Group SE dispose d'un capital social entièrement libéré de 896 176 662 €.